

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/04/2011  
Réception par le Prefet : 19/04/2011  
Publication : 21/04/2011



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP 2011-4-8-10

Séance du vendredi 15 avril 2011

### **POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES : AIDES ET SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS LIES A LA VIE SCOLAIRE.**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-4-8-3 du Conseil Général du 7 décembre 2010, relative à la politique des actions éducatives en 2011, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération n° CG-2010-4-1-7 du Conseil Général du 8 décembre 2010 fixant le budget primitif du Département pour 2011,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG 2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue les subventions suivantes, dont le montant total s'élève à : 96 931 € :

❖ Programme E755, Chapitre 67, nature 6713, fonction 28 :

- Mathématiques Sans Frontières : 8 500 €
- Association départementale des PEEP : 500 €
- Association des Amis de Marcel Rudloff : 500 €

❖ Programme E755, Chapitre 65, nature 65738, fonction 28 :


- CRDP d'Alsace : 63 000 €

❖ Programme E755, Chapitre 65, nature 6574, fonction 28 :

- Educ'Envia 68 : 12 000 €
- OCCE 68 : 3 100 €
- Association OCCE de la Maison Centrale d'ENSISHEIM : 5 380 €

- Association OCCE de la Maison d'Arrêt de COLMAR : 1 307 €
  - Association OCCE de la Maison d'Arrêt de MULHOUSE) : 2 644 €
- approuve et autorise le Président du Conseil Général à signer, avec le CRDP d'Alsace, l'avenant annexé à la délibération,

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions

**AVENANT A LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PAR LE DEPARTEMENT DU  
HAUT-RHIN AU CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION  
PEDAGOGIQUE D'ALSACE, SIGNEE LE 28 AVRIL 2004**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

Vu la demande de subvention présentée par le Centre Régional de Documentation Pédagogique d'Alsace,

**Entre**

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service des Actions Educatives et de la Jeunesse), sis 100 avenue d'Alsace, BP 20351, 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du .....,

**Et**

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) d'Alsace, représenté par son Directeur, en sa qualité d'autorité de tutelle du Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) du Haut-Rhin,

**il est exposé est convenu ce qui suit.**

**Article 1 : objet de la subvention du Département, en 2011**

La subvention du Département a pour objet de contribuer financièrement aux objectifs du CDDP tels qu'ils sont définis en annexe au présent avenant.

**Article 2 : montant de la subvention, en 2011**

Au titre de 2011 le Département alloue, au CRDP, une subvention de fonctionnement de 63 000 €.

Fait en deux exemplaires

à ..... le.....

Le Directeur du CRDP d'Alsace

Le Président du Conseil Général

**ANNEXE A LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT PAR LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN, AU CENTRE REGIONAL DE  
DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE D'ALSACE**

Les objectifs du CDDP du Haut-Rhin en 2011 sont les suivants :

**I. Développement et diffusion des ressources éducatives**

**A. Pour l'Éducation nationale et pour les acteurs de l'éducation au sens large, issus des collectivités départementales et locales ou des associations péri-éducatives.**

1. Continuité du service de proximité et de maillage du territoire : tournées en direction des IEN et des établissements scolaires, notamment ceux éloignés de la médiathèque de Guebwiller et celle spécialisée Lecture / Écriture de l'antenne CDDP au Cercle Drouot à Mulhouse ; Dépôts – relais au CDDP de Colmar et au Cercle Drouot ; Prêts documentaires généralistes, présentation de ressources, ingénierie, documentation.

Participation au désenclavement des vallées et des secteurs ruraux : passages et interventions régulières et mensuelles dans les collèges et établissements des secteurs de Thann, de Masevaux, d'Husseren-Wesserling, d'Altkirch, de Seppois, de Ferrette, de Saint-Louis, d'Hegenheim...

2. Développement des ressources en ligne sur le site du CDDP en partenariat avec les groupes d'experts relevant de l'Inspection académique du Haut-Rhin et de l'IUFM.

[www.crdp-strasbourg.fr/cddp68/](http://www.crdp-strasbourg.fr/cddp68/)

3. Elaboration de dossiers pédagogiques et éducatifs en ligne : école et cinéma, expériences de l'Art, mercredis du patrimoine, etc.
4. Promotion des outils du bilinguisme et de la langue et culture régionale : Accompagnement et aide des acteurs de l'enseignement bilingue et de la langue et culture régionale, en liaison avec les corps d'inspection ; organisation d'activités, d'animations et de manifestations autour des outils et ressources bilingues.
5. Poursuite de la mise en place des projets pour favoriser le rayonnement de la littérature de jeunesse et la maîtrise des langues auprès des élèves du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré au centre de ressources Lecture / Écriture, littérature de jeunesse Drouot de Mulhouse en partenariat avec la M2A et la ville de Mulhouse.
6. Conseils et aides à l'élaboration de fonds documentaire, de la base documentaire et à l'informatisation des BCD et des CDI des collèges du Haut-Rhin.
7. Affiliation gratuite aux médiathèques du CDDP des collèges publics et privés (sous contrat d'association avec l'Etat) du Haut-Rhin.

### **B. Pour les acteurs des Contrats Educatifs Locaux (CEL).**

1. Accompagnement documentaire dans le cadre des CEL, en matière d'éducation à l'image, d'éducation au cadre naturel et bâti, d'éducation à la culture scientifique et technique, etc.
2. Aide à la recherche d'intervenants culturels locaux.

### **C. Pour le grand public.**

1. Alimentation et mise à jour de la carte des ressources culturelles du Haut-Rhin en matière d'architecture et d'urbanisme, de culture scientifique et technique, de musique et de patrimoine.
2. Valorisation et accompagnement documentaire de l'actualité événementielle locale.

## **II. Formations à l'utilisation des ressources éducatives.**

1. Participation aux actions de formation des personnels de l'Education Nationale dans le cadre des plans de formation continue, ainsi qu'aux actions de formation prévues par le groupe de pilotage départemental pour les acteurs des CEL.
2. Accompagnement des pratiques numériques par la formation et la production de formation.  
Organisation d'activités d'animations et de manifestations autour des ressources pédagogiques afin de favoriser l'usage des TICE dans les pratiques d'enseignement.
3. Formation à la demande dans les établissements scolaires publics et privés de l'Education Nationale et dans les lycées agricoles.
4. Aide, conseil et formation des acteurs éducatifs des collectivités territoriales et développement de partenariats avec les associations culturelles départementales (Parc Naturel régional des Ballons des Vosges, Ariena, OCCE 68, CEEJA, DOA...).
5. Participation aux actions de prévention contre l'illettrisme, le développement de la littérature de jeunesse et de la maîtrise de la langue. (Drouot)

### **III. Contribution au développement des technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement (TICE).**

1. Continuité du service pour assurer les missions quotidiennes auprès des usagers de conseils, de maintenance des logiciels pédagogiques ou de gestion, d'aide à l'élaboration, à la réalisation et au suivi de projets (à l'initiative des établissements scolaires, des équipes éducatives, des collectivités territoriales, etc.).
2. Développement des activités d'accompagnement et participation à la mise en place de ressources pédagogiques sur les espaces numériques de travail (BNPA, Educasources...).

### **IV. Participation et aide à l'organisation d'événements culturels départementaux.**

1. Participation à des colloques en partenariat avec l'IUFM.
2. Organisation de journées des éditeurs généralistes, spécialisées et de conférences pour le développement de l'enseignement de l'allemand et de l'enseignement en allemand.
3. Présence aux salons : Salon du livre de Colmar, festival du livre de jeunesse Ram-Dam de Wittenheim, participation à l'organisation et présence au Forum d'Expression régionale pour la Jeunesse Bilingue à Guebwiller.
4. Organisation de l'opération "lire c'est partir" au CDDP à Guebwiller, à l'IUFM de Colmar et au cercle Drouot à Mulhouse pour permettre aux enseignants du Haut-Rhin de constituer des mallettes de littérature de jeunesse ou d'organiser au meilleur prix des défis-lecture.
5. Organisation de 'Mercredis du patrimoine', en partenariat avec le Conseil Général du Haut-Rhin, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et l'Ariena, pour les mercredis organisés sur son territoire au profit des enseignants de la maternelle au lycée sur la base du volontariat de ces derniers.
6. Dans le cadre du concours "Transmettre la langue régionale en Haute-Alsace - Unsra Sproch zwische Vergangenheit und Zukunft" organisé par le Conseil général, aide aux établissements qui candidatent par du matériel et un accompagnement.